



Visite de la Directrice Générale des Finances Publiques à Mantes la Jolie, le 17 mai 2024

Intervention de la délégation CGT

Mme la Directrice Générale,

Afin d'éviter toute redondance avec les récents échanges que vous avez pu nourrir lors de votre visite auprès de nos camarades de l'Ille-et-Vilaine, notamment, nous commencerons simplement par vous confirmer que nous partageons leurs inquiétudes concernant les conditions de travail des agents de la DGFIP et leur état de santé lié au travail. Et nous sommes heureux que ce sujet vous tienne également à cœur.

La détérioration des conditions de travail

La détérioration des conditions de travail de nos collègues est malheureusement une triste réalité.

Pour vous l'exposer de manière objectivée, nous pouvons par exemple vous présenter la situation du SIP de Houilles, dont le nombre de contribuables reçus à l'accueil n'a cessé d'augmenter entre 2021 et 2023, passant de 14 000 usagers en 2021 à 15 000 usagers en 2022, puis 17 000 usagers en 2023.

C'est-à-dire une augmentation de 21 % de la charge de travail des agents d'accueil.

Au contraire, le nombre d'agents affectés au SIP de Houilles n'a cessé de diminuer sur la même période, passant de 26 agents plus 2 encadrants en janvier 2022 à 17 agents plus 3 encadrants en janvier 2024.

C'est-à-dire, une diminution des effectifs de l'ordre de 30 %.

Il est intéressant de noter que le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et la création d'antennes peu attractives ont pu créer des situations où des transferts d'emplois et d'effectifs n'étaient pas forcément accompagnés de transferts des missions, creusant encore un peu plus la charge de travail pour les agents restants.

Les services recevant du public ne sont pas les seuls touchés et nos élus en CDAS nous invitent à juste titre à rappeler que notre Déléguée à l'Action Sociale effectue aujourd'hui seule le travail qui était autrefois réalisé par plusieurs agents. Ce qui n'est pas sans poser plusieurs problèmes évidents d'organisation et de stress au travail.

La dégradation de l'état de santé des agents

Il semble que vous ayez répondu à nos collègues de l'Ille et Vilaine (35) que l'anxiété des agents n'était pas imputable à leur travail, mais plutôt à des angoisses liées à l'actualité, telles que le Réchauffement Climatique ou le COVID.

Le récent bilan annuel des Médecins du Travail des Yvelines apporte manifestement un éclairage complémentaire sur cette question. Et nous ne doutons pas qu'en matière de santé vous préférerez, tout comme nous, vous rallier à l'avis des experts.

De ce bilan de 31 pages présenté mardi 14 mai en Formation Spécialisée, nous nous sommes permis d'extraire simplement la dernière page de conclusion pour la joindre, à votre attention, à cette présente intervention.

Il y est fait mention de Risques Psycho Sociaux liés à la surcharge de travail et aux conflits internes, de problèmes psychiatriques favorisés par les réorganisations multiples, de situations funestes très préoccupantes, et de l'apparition de collectifs en souffrance.

La situation de la Trésorerie d'Yvelines Amendes

Parmi ces collectifs en souffrance, il nous paraît légitime d'évoquer avec vous la situation de la Trésorerie Yvelines Amendes.

Ce service a fait l'objet d'un rapport du Médecin du Travail en 2023 et en 2024, et les agents qui y sont affectés ne cessent de tirer la sonnette l'alarme :

- auprès de leur cheffe de service, qui partage leur inquiétude,
- auprès du Médecin du Travail qui les a toutes et tous reçu.e.s à leur demande,
- auprès de la Formation Spécialisée du 7 mars 2024, qui n'a débouché sur aucune mesure organisationnelle qui aurait pu permettre d'éloigner les facteurs de risques psycho sociaux et les divers symptômes dont témoignent les agents, tels que : l'hypertension, l'anxiété, le mal de dos et l'épuisement.

Il serait cependant malhonnête de notre part de prétendre que rien n'a été fait pour tenter de résorber le sous-effectif chronique de ce service. Mais force est de reconnaître que ces mesures ne constituent pas une réponse suffisante face aux risques encourus.

Il semble que cette trésorerie amende présente malgré tout le meilleur taux de recouvrement de la Région Île-de-France. Notre Direction locale a d'ailleurs remercié ses agents à ce sujet en début d'année. Nous voulons y voir un avertissement : méfions-nous, la performance a toujours un prix. Obtenir toujours plus avec moins permet peut-être de réaliser certaines économies, mais ce sont les agents qui le payent toujours de leur santé. Et les remerciements ne suffisent pas à les protéger.

Les conditions difficiles du dialogue social

Sur ce dossier, nos élus en Formation Spécialisée peinent à répondre aux demandes d'objectivation de notre Direction locale, et pour cause : l'accès au rapport du Médecin du Travail leur est refusé, alors même qu'il devrait permettre d'éclairer leurs travaux.

Un agent de la Centrale a semble-t-il arbitré que « ce document ne doit pas être transmis aux organisations syndicales ». Sans plus d'argumentation.

Les élus CGT ont demandé à ce qu'une copie de ce courriel leur soit communiqué, mais cela également leur a été refusé, afin de protéger l'anonymat de son auteur et le caractère privé de cet échange.

L'Intersyndicale a donc demandé hier à ce que la Direction Générale soit saisie afin qu'elle explicite les arguments réglementaires d'une telle décision. Nous remercions notre Directeur Départemental de nous avoir répondu de manière quasi immédiate. Il semble qu'à la question « *Pourquoi la Centrale a-t-elle raison ?* » la réponse soit « *Parce que la Centrale a raison.* »
À toutes fins utiles, nous vous joignons également une copie de nos demandes.

Le 29 mars dernier, il semble que vous ayez déclaré à nos camarades de l'Ille et Vilaine que vous souhaitiez « *des agents épanouis à la DGFIP* ». C'est également le souhait des organisations syndicales des Yvelines et nous ne doutons pas que ce soit aussi le souhait de notre Direction locale. Par conséquent, nous comptons sur vous pour nous donner les moyens d'œuvrer tous ensemble dans ce sens.

La situation du SDIF de Rambouillet

Parmi les autres collectifs en souffrance du département des Yvelines, il en est un autre qui compte beaucoup sur notre Direction Générale : c'est le SDIF de Rambouillet.

En effet, les agents du SDIF ont récemment signé une fiche de signalement collective dont le contenu commence par la phrase « *Le SDIF des Yvelines est en souffrance* », et se termine par « *Aidez-nous, donnez-nous du personnel, des outils qui fonctionnent, nous sommes à bout.* »

Le premier paragraphe semble indiquer que vous êtes la destinataire réelle de ce message :

« Cette fiche fait suite à la première dans la mesure où nous n'avons pas eu de réponses apportées aux interrogations. Lors du passage de la direction suite à notre fiche de fortes interrogations demeurent et à travers les non-réponses apportées une profonde incompréhension persiste. Le dialogue entre la direction et le service n'a débouché sur aucune réponse concrète. En effet il nous a été répondu que grand nombre de nos interrogations n'étaient pas du ressort de la direction départementale mais plutôt de la Centrale. »

Nous tenons cette fiche à votre disposition si vous souhaitez la parcourir dans son intégralité.

Par ailleurs les agents du SDIF de Rambouillet nous ont expressément demandé de vous poser une question : il semble que les dysfonctionnements informatiques très importants que connaît le secteur foncier ne nous donneront pas la capacité d'assurer l'émission des Taxes d'Aménagement. Assumez-vous réellement d'abandonner les collectivités qui comptent sur ces ressources pour boucler leur budget ? Sans parler des contribuables qui attendent de recevoir leurs avis depuis plus d'un an et qui harcèlent d'ores et déjà les agents du SDIF ?

Les attaques sur le service public

Les deux exemples de la Trésorerie Yvelines Amendes et du SDIF Rambouillet illustrent bien que même lorsque les services de la DGFIP se trouvent démunis, les agents continuent de donner du sens à leur travail et de s'appliquer à l'effectuer du mieux possible.

Nous ne doutons pas que c'est aussi le cas de toutes les femmes et tous les hommes qui font vivre nos services publics.

C'est pourquoi nous sommes très déçus que M GUERINI se soit lancé dans une n ième campagne de dénigrement des fonctionnaires en brandissant le spectre du licenciement et de la prime au mérite.

Un discours qui nous amène bien loin de l'idéal de fraternité que l'on retrouve dans notre devise républicaine et qui participe sans doute à attiser les conflits entre collègues et avec les usagers.

Le management toxique

Et puisque nous abordons le sujet des conflits internes, il nous paraît incontournable de terminer notre prise parole en évoquant les situations de management toxiques. Après un bref survol d'internet, nous vous proposons de les définir en ces termes pour aujourd'hui :

« Le management toxique : un style de management qui contribue à détruire la confiance en soi, l'efficacité, voire la santé des employés. »

Et force est de reconnaître que cette description parle sans doute trop bien à de nombreux agents de notre département, car il n'est pas rare de croiser des collègues en larmes dans certains services.

Mme la Directrice, vous pourrez compter sur la CGT Finances publiques pour lutter contre toute pratique managériale délétère et ramener de la bienveillance au travail, partout où cette valeur manque déjà.

A cette fin, que diriez-vous d'offrir de véritables formation de management à nos chefs de service et des formations de luttes contre les risques psycho sociaux à toutes et tous à la DGFIP ?

Questions de la CGT Finances Publiques Nationale

Nous profitons de cette intervention pour vous relayer quelques questions de notre syndicat national :

- Pourriez-vous répondre aux questions qui vous ont été posées par la CGT lors de la bilatérale du 25 mars ? Il semble qu'aucune réponse n'ait été apportée à ce jour.
- Pour avoir un dialogue social de qualité, comme vous le souhaitez, pourriez-vous convaincre vos équipes de la nécessité d'envoyer les documents préparatoires au moins 15 jours avant les groupes de travail et pas une poignée de jours avant, week-end compris ?

Nos revendications

Pour conclure et même si un accord a minima vient d'être signé concernant la revalorisation de la rémunération indemnitaire à la DGFIP, nous vous rappelons l'essentiel de nos revendications :

- L'arrêt immédiat de suppressions d'emplois et la création d'emplois de fonctionnaires
- Un recrutement ambitieux permettant de combler toutes les vacances d'emploi
- Le remplacement d'emplois contractuels par des emplois de titulaires
- L'abrogation de la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique »
- Le retour des Commissions Administratives Paritaires
- L'augmentation du point d'indice
- La réduction du temps de travail par la semaine de 4 jours en 32 heures
- Le retour à un véritable maillage territorial pour un service public de proximité et de qualité
- L'arrêt de la mise en place de nouveaux modes d'organisation sans l'aval des représentants des agents
- La fin de la répression syndicale
- La prise en charge à 100 % de tous les risques de la vie par la sécurité sociale

La délégation CGT Finances publique des Yvelines
Mantes la Jolie, le 17/05/2024